

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

27 JUIN 2017

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mardi le 27^{ième} jour de juin 2017. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon. Est absent Monsieur le conseiller Marc-André Lussier.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

2017-06-19

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation.
3. Dérogation mineure # 2017-36, Monsieur Denis Lavoie.
4. Dérogation mineure # 2017-37, Succession Madame Florida Simard.
5. Demande de modification de Monsieur Clément Lavoie.
6. Offre de service pour la surveillance des travaux d'Arpo, groupe-conseil au chemin Pied-des-Monts.
7. Assistance pour un dégât de sable rue Principale.
8. Période de questions.
9. Levée de la séance spéciale.

2017-06-20

**3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-36
RELATIVE À LA LARGEUR MINIMALE DU TERRAIN
SUR UNE PARTIE DU LOT # 351-P APPARTENANT À
MONSIEUR DENIS LAVOIE, 14 CHEMIN DU LAC
NAIRNE.**

ATTENDU QUE Monsieur Denis Lavoie a déposé une demande de dérogation mineure le 11 avril 2017;

ATTENDU QUE cette dérogation a pour but de permettre la largeur du terrain à 45.92 mètres avec une superficie totale de 7 716.9 mètres carrés;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure # 2017-36 demandée par Monsieur Denis Lavoie relative à une la largeur de terrain de 45.92 mètres avec une superficie totale de 7 716.9 mètres carrés;

2017-06-21

**4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-37
RELATIVE À UN MORCELLEMENT DU TERRAIN SUR
UNE PARTIE DU LOT # 349-P APPARTENANT À LA
SUCCESSION DE MADAME FLORIDA SIMARD ET
SITUÉ RUE DE LA RÉSERVE.**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 26 avril 2017 par Madame Myriam Harvey et Monsieur Raymond Harvey exécuteurs testamentaires de la succession de Madame Florida Simard;

ATTENDU QUE cette dérogation a pour but de permettre un morcellement d'une partie du lot 346-9-P;

ATTENDU QUE dans les deux propositions présentées il y a au moins un terrain qui n'a pas la largeur requise;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure # 2017-37 présentée par Madame Myriam Harvey et Monsieur Raymond Harvey exécuteurs testamentaires de la succession de Madame Florida Simard.

2017-06-22

**5. DEMANDE DE MODIFICATION AU ZONAGE PAR
MONSIEUR CLÉMENT LAVOIE POUR LE 5 CHEMIN
TREMBLAY.**

ATTENDU QU'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée la 8 mai 2017 par Monsieur Clément Lavoie pour le 5 chemin Tremblay;

ATTENDU QUE cette demande a été présentée aux membres du conseil pour analyse;

ATTENDU QUE le chemin Tremblay est un chemin résidentiel;

ATTENDU QUE cette modification est pour permettre la location à titre touristique de sa résidence en enlevant la note 1 de la zone U-1 du règlement de zonage # 260;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu sur division (contre : Monsieur Thomas-Louis Thivierge) que la demande de modification au zonage présentée par Monsieur Clément Lavoie du 5 chemin Tremblay soit acceptée.

2017-06-23

6. MANDAT À ARPO, GROUPE-CONSEIL, POUR EFFECTUER LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE CHEMIN DU PIED-DES-MONTS 2017 (TECQ).

ATTENDU QU'ARPO, groupe-conseil, a déposé une offre de service dans le cadre des travaux au chemin du Pied-des-Monts 2017 (TECQ) octroyés aux Entreprises EJD Construction;

ATTENDU QUE les travaux sont les suivants :

- Surveillance en résidence durant les travaux pour une durée de 5 semaines (18 250\$ plus les taxes applicables),
- Surveillance bureau (3 200\$ plus les taxes applicables)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service reçue d'ARPO, groupe-conseil, pour effectuer les travaux énumérés ci-dessus au chemin du Pied-des-Monts et ce, pour un montant total de 24 662.13\$ incluant les taxes applicables.

2017-06-24

9. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire soit levée à 19h33.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 27 juin 2017, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.